



affiché le 24/09/24

REPUBLIQUE FRANCAISE  
----  
DEPARTEMENT DE L'YONNE  
----  
ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
----  
COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
TONNERRE**  
N° 2024 / 177

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 21

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 17 septembre 2024.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Chantal PRIEUR, Christian ROBERT, (adjoints), Michel DROUVILLE, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jeanine CALCIO GAUDINO, Marie-Laure BOIZOT, Jocelyne PION, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Bahya BAILICHE.

Absent excusé : Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI, Silvia LARRANDART.

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT.

*Nomenclature @CTES : Finances / Subventions*

**FINANCES**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A GAR40**

- Vu le budget primitif 2024 ;
- Vu la délibération n° 2024-022 en date du 8 février 2024, attribuant une subvention de 1 000 € à l'association GAR40 ;
- Considérant l'implication de l'association GAR40 pour l'organisation des 80 ans de la Libération de Tonnerre du 23 au 25/08/2024 ;
- Considérant l'application de la gratuité aux visiteurs, des promenades en véhicules militaires ;

|   |                       |
|---|-----------------------|
| <b>Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide</b> | <b>Pour : 23</b>      |
|   | <b>Contre : 0</b>     |
|   | <b>Abstention : 0</b> |

- D'accorder une subvention complémentaire pour 2024, de 500 € à l'association GAR40 pour l'organisation des 80 ans de la Libération de Tonnerre ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif de l'exercice 2024.



Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre